



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

44 COM

WHC/21/44.COM/5B

Paris, le 4 juin 2021

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-quatrième session élargie

Fuzhou (Chine) / Réunion en ligne
16 – 31 juillet 2021

Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapports du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives

5B. Rapports des Organisations consultatives

RÉSUMÉ

Ce document présente un bref résumé des rapports des Organisations consultatives sur leurs activités depuis la 43^e session du Comité du patrimoine mondial :

- I. ICCROM
- II. ICOMOS
- III. UICN

Projet de décision : 44 COM 5B, voir point IV.

I. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ICCROM

A.1. Introduction

1. À la demande du Comité du patrimoine mondial, le présent rapport expose brièvement les principaux domaines de travail de l'ICCROM vis-à-vis de la Convention du patrimoine mondial pour la période allant de mai 2019 à juin 2021. L'appui qu'a apporté l'ICCROM (ayant fait l'objet d'une restructuration en janvier 2020) au Comité durant cette période est essentiellement passé par Joseph King (directeur de l'unité Sites, Partenariats et Communication), Valérie Magar (responsable de l'unité Programmes), Zaki Aslan (Directeur du Centre régional ICCROM-ATHAR), Eugene Jo (responsable programme – *Leadership du patrimoine mondial*), Fujio Ichihara (responsable de projet de l'unité Programmes), Rohit Jigyasu (responsable programme de l'unité Programmes), Elena Incerti Medici (assistante administrative principale) et Elisa Ortiz (assistante de Programmes) avec la collaboration des autres membres du personnel de l'ICCROM et sous la direction de son directeur général, Webber Ndro. Les membres du réseau de l'ICCROM ont également contribué à ces activités. En plus de son travail direct vis-à-vis de la Convention, l'ICCROM a aussi un projet rattaché à son programme et à son budget (2018-2019), qui couvre son action sur le patrimoine mondial au sein d'un programme plus vaste intitulé « *Intégration de la conservation du patrimoine culturel dans la planification sociale, économique, urbaine et environnementale* ». Ce programme permet aux professionnels des États membres de renforcer leurs capacités afin d'améliorer la conservation des biens du patrimoine mondial et de faire avancer les principes de développement durable que l'on retrouve dans la *Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial*. Ce programme met également à profit les connaissances acquises dans le cadre du système du patrimoine mondial pour mieux conserver les biens du patrimoine culturel en général. Ce programme intègre un autre projet, intitulé *Leadership du patrimoine mondial*, un partenariat entre l'ICCROM, l'UICN et le ministère du Climat et de l'Environnement de la Norvège, en collaboration avec l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial, qui est devenu un programme phare au sein du programme actuel d'activités et budget (2020-2021) de l'ICCROM (voir plus d'informations ci-dessous).

A.2. 43^e session et 44^e session élargie du Comité du patrimoine mondial

2. La délégation de l'ICCROM à la 43^e session du Comité du patrimoine mondial était dirigée par son Directeur général, Webber Ndro, et comprenait Joseph King, Eugene Jo, Fujio Ichihara, Zaki Aslan, Rohit Jigyasu et Abdullah Hallawah. L'ICCROM a également participé à plusieurs réunions et activités organisées en préparation des 43^e et 44^e sessions du Comité, notamment à des réunions d'information sur le patrimoine mondial et à des réunions des Organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial, à la fois *in presentia* ou en ligne à la suite de la pandémie de COVID-19 (Paris, mai 2019 ; Paris, septembre-octobre 2019 ; janvier 2020 ; novembre 2020, février 2021). L'ICCROM a également assisté, le cas échéant, à la réunion du groupe de travail ad hoc du Comité du patrimoine mondial. L'ICCROM a coordonné l'organisation d'événements parallèles, y compris un événement parallèle suivi de l'exposition ICCROM-Medina sur les villes historiques de la région Etats arabes pour la 43^e session. L'événement parallèle a également présenté plusieurs aspects des programmes et activités de l'ICCROM. Dans le cadre de la 44^e session élargie, l'ICCROM a également coordonné le Forum des gestionnaires de sites au sein d'un format en ligne innovant. Il a aussi participé aux 14^e et 15^e sessions extraordinaires du Comité du patrimoine mondial, qui se sont déroulées en ligne en 2020 et 2021.

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

3. Prenant note de la décision **39 COM 13A** paragraphe 9 du Comité, l'ICCROM a été invité par l'ICOMOS à assister à sa Commission d'évaluation du patrimoine mondial en tant qu'observateur. En raison de contraintes budgétaires, et dans la continuité de la priorité du Comité pour la conservation, l'ICCROM n'a pris part à aucune réunion de la Commission pendant la période de rapport.

A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

4. L'ICCROM a participé à la préparation des rapports sur l'état de conservation des biens pour la 44^e session élargie du Comité du patrimoine mondial. Dans ce but, l'ICCROM a dirigé la rédaction de certains rapports et a donné son avis sur des rapports préparés par l'ICOMOS, l'UICN et le Centre du patrimoine mondial. L'ICCROM a également participé aux réunions consacrées à la rédaction de rapports sur l'état de conservation des biens qui ont eu lieu en préparation de la 44^e session élargie du Comité. L'ICCROM a participé à sept missions de suivi réactif sur cinq biens du patrimoine mondial : le Laetoli Footprints Museum, bien de Ngorongoro (réunion à Paris) et la ville de pierre de Zanzibar en Tanzanie, l'Ensemble historique du Palais du Potala, à Lhassa en Chine, la Vallée de Kathmandu au Népal, la Vieille ville de Lamu au Kenya, les Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs, et des régions centrale et ouest au Ghana. Pour ce dernier bien, l'ICCROM a également pris part à une mission consultative aux Châteaux d'Accra et de St. George d'Elmina. L'ICCROM collabore en outre avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS et les États parties dans le cadre de réunions organisées de façon ponctuelle au sujet de l'état de conservation de la Ville de pierre de Zanzibar à la suite de l'effondrement partiel de la Maison des merveilles, et des églises creusées dans le roc de Lalibela, en Éthiopie, en ce qui concerne les propositions d'abris pour les églises.

A.5. Periodic Reporting

5. L'ICCROM continue à participer activement, lorsqu'il y est invité, à des activités dans le cadre des rapports périodiques, en particulier aux activités relatives à la réflexion sur la préparation du 3^e cycle. L'ICCROM a participé activement à l'atelier pour le troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques en Afrique et dans les régions Asie et Pacifique, en étroite coordination avec le Fonds africain du patrimoine mondial et les bureaux régionaux concernés au sein du Centre du patrimoine mondial, respectivement. L'ICCROM a aussi participé activement aux activités de renforcement des capacités entreprises en vue de la préparation du Rapport périodique de la région APA.

A.6. Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial

6. L'ICCROM a poursuivi sa collaboration avec l'UICN, l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial sur les questions relatives au renforcement des capacités, en particulier sur la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités. Le vaste programme sur six ans intitulé *Leadership du patrimoine mondial* est en cours de mise en œuvre. Développé par l'ICCROM et l'UICN, il a été lancé en 2016 avec le soutien financier du ministère du Climat et de l'Environnement de la Norvège, et compte désormais parmi ses partenaires d'activité la République de Corée et la Suisse. Ce programme s'intéresse aux interdépendances qui existent dans la gestion du patrimoine culturel et naturel, dans le souci de parvenir à un développement durable. Il est exécuté conjointement avec l'UICN, l'ICOMOS et le

Centre du patrimoine mondial. Parmi les activités menées pendant cette période, citons la mise en œuvre de la « Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine » dans plusieurs biens au Chili, en Inde, en Suisse, au Sénégal et à Palau, la mise en œuvre du « Cours régional en Asie : Peuple, Nature, Culture » au Sri Lanka, en novembre 2019, une activité soutenue par l'Administration du patrimoine culturel de la République de Corée, et l'activité intitulée « *Understanding people, nature, culture: Heritage Management for building resilience of living traditional settlements (Comprendre les gens, la nature et la culture : La gestion du patrimoine pour renforcer la résilience des établissements traditionnels vivants)* », entreprise en ligne en collaboration avec SEAMEO-SPAFA et l'Université Ritsumeikan en février-juin 2021. Le 3^e Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial a également été organisé en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et la République d'Azerbaïdjan. Le programme *Leadership du patrimoine mondial* a lancé la Communauté thématique Nature-Culture sur la plateforme *PANORAMA : Solutions pour une planète saine*, qui conserve et héberge des pratiques de gestion fructueuses recueillies sur le terrain, documente et promeut des exemples vérifiés de solutions inspirantes et reproductibles dans une série de sujets liés à la conservation et au développement durable, permettant de tirer des enseignements et de s'inspirer au niveau intersectoriel. Le programme *Leadership du patrimoine mondial* a fait l'objet d'un examen à mi-parcours, lors du premier semestre 2020. Cet examen a conclu que le large éventail d'activités mises en œuvre par le programme se déroulait bien et mis en lumière des changements concrets ainsi que des impacts positifs lorsque les bénéficiaires cibles ont souligné la valeur ajoutée pour les gestionnaires de sites et le programme abordant les questions pertinentes sur le terrain. Le programme a publié des méthodes de gestion de l'évaluation réalisée et travaille à l'adoption d'actions prioritaires visant à améliorer l'exécution.

7. L'année 2021 marquant le 10^e anniversaire de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités de 2011, le Comité du patrimoine mondial, par sa décision **43 COM 6**, a demandé à l'ICCROM de réaliser une évaluation axée sur les résultats de la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS), en consultant les Centres de catégorie 2 et d'autres partenaires de renforcement des capacités, en vue d'un examen par le Comité lors de sa 45^e session, dans l'attente de l'octroi des fonds supplémentaires nécessaires à l'entreprise de l'évaluation. Cependant, le Comité n'a pas alloué de fonds supplémentaires afin de faciliter une évaluation à part entière de la WHCBS. Bien que la portée de l'évaluation soit limitée du fait du manque de financement, l'ICCROM a préféré mener une étude interne sur dossier afin de fournir un aperçu préliminaire de la mise en œuvre de la Stratégie. Les détails de cette étude interne et ses conclusions figurent dans le document WHC/21/44.COM/6 relatif à la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial. En 2020, l'ICCROM a lancé un programme de relèvement du patrimoine à Mossoul, un programme de renforcement des capacités de deux ans organisé en collaboration avec l'UNESCO et avec le soutien financier du gouvernement des Émirats arabes unis et de l'Union européenne. Ce programme a été conçu afin de renforcer les compétences des professionnels du patrimoine et des artisans locaux par le biais de formations et de manipulations techniques pratiques. Il sera enseigné en arabe et s'articulera en deux volets.
8. L'ICCROM continue de mettre à jour sa base de données sur les événements ainsi que la rubrique « Annonces » de son site Internet et renforce sa présence sur les réseaux sociaux afin de diffuser à un plus large public les informations sur le renforcement des capacités associées au patrimoine mondial et les autres activités organisées.
9. L'ICCROM collabore avec les centres de catégorie 2 et d'autres institutions régionales en vue de renforcer les capacités aux niveaux régional et sous-régional. Il s'agit, entre autres, de partenariats avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA),

l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITR-AP), le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), ou encore les centres de catégorie 2 Lucio Costa et Zacatecas pour n'en citer que quelques-uns. Ces partenariats consistent à siéger aux conseils exécutifs ou consultatifs, à formuler des recommandations sur l'élaboration de stratégies de renforcement des capacités aux niveaux régional et sous-régional et à participer à la mise en œuvre de certaines activités. L'ICCROM assiste également à la réunion annuelle des centres de catégorie.

10. L'ICCROM continue également de donner des conférences, sur invitation, dans le cadre de divers programmes de formation de troisième cycle, notamment le master patrimoine mondial et projets culturels pour le développement à l'École du développement de Turin (rattachée au Centre international de formation de l'OIT). Il collabore également avec l'université de Tsukuba (Japon) sur une série d'ateliers de renforcement des capacités concernant les liens entre nature et culture dans la conservation du patrimoine.
11. L'ICCROM est également en train de réviser son cours sur la Conservation du patrimoine bâti, dans le but de renforcer les approches d'une conservation plus durable et du développement durable.
12. Le nouveau programme *Les jeunes. Le patrimoine. L'Afrique.* de l'ICCROM dont l'objectif est de valoriser économiquement, d'investir dans le capital social et humain et de favoriser l'innovation et la créativité dans le secteur du patrimoine, conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies pour 2030 et aux aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.
13. Enfin, l'ICCROM a été chargé, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et d'autres Organisations consultatives, de préparer et d'animer des séances d'orientation sur le patrimoine mondial, demandées par les membres du Comité. Parmi ces séances d'orientation, certaines se rapportent aux réunions d'information sur le patrimoine mondial organisées à Paris, en mai, et d'autres à l'ouverture de la session du Comité du patrimoine mondial. L'ICCROM est également chargé d'organiser l'espace des Organisations consultatives aux réunions du Comité du patrimoine mondial, un espace d'échange d'informations et de discussion sur différents sujets d'intérêt pour les personnes qui assistent aux sessions du Comité.
14. Pour plus d'informations sur les activités de renforcement des capacités, voir le document WHC/21/44.COM/6.

A.7. Manuels de référence

15. Le programme *Leadership du patrimoine mondial* poursuit l'intégration des deux manuels : *Gérer le patrimoine mondial culturel* et *Gérer le patrimoine mondial naturel* sur une plate-forme Web unique, qui proposera des approches intégrées de la gestion du patrimoine mondial. Le manuel vise à intégrer les liens entre nature et culture, ainsi que les approches de gestion du patrimoine mondial centrées sur l'humain, mais il propose également un changement de paradigme en plaçant la conservation du patrimoine au cœur du développement durable.
16. Dans le cadre du programme *Leadership du patrimoine mondial*, les travaux de révision du manuel sur la gestion des risques de catastrophes se poursuivent sur les biens du patrimoine mondial en tenant compte des impacts du changement climatique ainsi que de l'intégration dans la planification de la gestion globale. L'ICCROM a également participé activement à la rédaction et à la finalisation du document actualisé sur la politique de lutte contre le changement climatique du patrimoine mondial, initié et dirigé par le Centre du patrimoine mondial.

17. Dans le cadre du programme *Leadership du patrimoine mondial*, l'ICCROM coordonne la révision du document d'orientation sur l'évaluation d'impact sur le patrimoine mondial aux côtés de l'ICOMOS et de l'UICN, en consultation avec le Centre du patrimoine mondial (voir le document WHC/21/44.COM/6 et le document WHC/21/44.COM/7). Le document d'orientation répond à la politique pour l'intégration de la dimension de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial (2015), afin de fournir des conseils sur le processus de prise de décision rationnelle pour les biens du patrimoine mondial faisant l'objet de propositions de développement. Ce document peut aider à évaluer efficacement les impacts positifs ou négatifs des projets de développement potentiels afin de protéger la valeur universelle exceptionnelle, mais aussi d'exploiter les propositions durables pour l'avenir.

A.8. Assistance internationale

18. L'ICCROM a examiné toutes les demandes d'assistance internationale déposées par des États parties concernant des biens culturels et mixtes, a formulé des recommandations à cet égard et a participé aux réunions de panel de l'assistance internationale au cours de l'année.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

19. Ne concerne pas l'ICCROM pour ce qui est de son rôle vis-à-vis de la Convention du patrimoine mondial.

A.10. Études thématiques et autres initiatives

20. Celles-ci étant liées au processus de propositions d'inscription, l'ICCROM ne participe pas aux études thématiques.
21. L'ICCROM a travaillé avec l'ICOMOS sur un projet commun d'Analyse d'études de cas sur le rétablissement et la reconstruction. Celui-ci répondait à l'une des recommandations de la Recommandation de Varsovie sur le rétablissement et la reconstruction du patrimoine culturel. Ce travail s'est achevé en 2021 et les trois volumes peuvent être consultés en ligne, sur les sites Internet de l'ICCROM et de l'ICOMOS. De plus amples informations sont également disponibles ci-dessous dans le rapport de l'ICOMOS.

A.11. Autres rencontres techniques

22. Durant la période de rapport, l'ICCROM a participé à plusieurs rencontres et séances techniques organisées par le Centre du patrimoine mondial, des États parties et/ou d'autres partenaires. Sont inclus notamment les réunions d'experts sur la réforme du processus de proposition d'inscription au patrimoine mondial, les réunions d'experts sur les sites associés à des conflits récents, les réunions du Groupe de travail à composition non limitée des États parties à la Convention du patrimoine mondial sur un Code de conduite ou une Déclaration de principes déontologiques ou un texte équivalent, et les réunions du Groupe de travail ad hoc sur l'évaluation préliminaire, ainsi que d'autres réunions techniques.

II. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ICOMOS

A.1. Introduction

23. L'ICOMOS réaffirme son engagement à servir le Comité du patrimoine mondial et à l'aider à relever les défis auxquels la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial fait face.
24. L'ICOMOS salue l'esprit de collaboration qui prévaut généralement entre les Organisations consultatives, l'UNESCO et les États parties, ainsi que le travail réalisé conjointement avec l'ICCROM, l'UICN et les autres organisations partenaires.

A.2. 43^e session du Comité du patrimoine mondial

25. L'ICOMOS était représenté par une solide délégation à la 43^e session du Comité du patrimoine mondial (Bakou, juin 2019). L'Organisation consultative a préparé les documents de travail du Comité avec le Centre du patrimoine mondial et a participé à la séance d'orientation du Comité du patrimoine mondial avec l'ICCROM et l'UICN.
26. L'ICOMOS a présenté son travail sur l'évaluation des propositions d'inscription de biens culturels et mixtes, sur les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle ainsi que sur le suivi de l'état de conservation des biens. Il a également participé aux discussions sur d'autres points de l'ordre du jour : la révision des *Orientations*, le développement durable, les Orientations de politique générale, les processus en amont ainsi que les rapports périodiques.
27. Des événements parallèles ont été organisés sur les thèmes suivants : le projet « Connecting Practice », le changement climatique, le processus d'évaluation et les études thématiques de l'ICOMOS.
28. Des réunions ont également été organisées avec les États parties et le Centre du patrimoine mondial afin de discuter de l'état de conservation des biens.

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

29. Pour le cycle 2020, l'ICOMOS a évalué 17 propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, 4 renvois de propositions d'inscription, 9 modifications mineures/créations de zones tampons et 7 déclarations provisoires de valeur universelle exceptionnelle (VUE), qui seront présentées à la 44^e session élargie du Comité du patrimoine mondial.
30. S'agissant du cycle 2021, l'ICOMOS a évalué 19 propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et 6 modifications mineures/création de zones tampons, qui seront présentées lors de la 44^e session élargie du Comité du patrimoine mondial. Le cycle 2021 a été particulièrement difficile en raison des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19. Des missions d'évaluation technique tardives effectuées à titre exceptionnel en décembre 2020 et janvier 2021, et 2 sessions extraordinaires de la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS tenues en janvier 2021, ont constitué la réponse de l'ICOMOS à la décision, prise lors de la 14^e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial, de proposer une extension exceptionnelle des délais conformément aux *Orientations* (décision 14 EXT. COM 4 point 6) et sans créer de précédent pour l'achèvement des missions d'évaluation en cours au titre des propositions d'inscription de 2021. Grâce aux efforts considérables et à la coopération entre l'Unité d'évaluation de l'ICOMOS, les experts de la mission de l'ICOMOS et les États parties ayant soumis une proposition d'inscription, toutes les missions d'évaluation technique ont été réalisées et tous les sites proposés en vue d'une inscription ont été évalués, à l'exception d'une proposition

d'inscription pour des raisons de sécurité. L'ICOMOS exprime donc sa gratitude à l'ensemble des experts impliqués dans le processus d'évaluation ainsi qu'aux États parties ayant soumis une proposition d'inscription pour les efforts fournis pendant cette période difficile. Cependant, cette situation a également généré une importante charge de travail supplémentaire ainsi que des retards dans le calendrier de travail habituel en ce qui concerne l'achèvement des textes d'évaluation. Les difficultés d'organisation des missions d'évaluation ont été si importantes que dans certains cas, les missions ont failli être annulées. C'est pourquoi l'ICOMOS attire l'attention du Comité du patrimoine mondial sur les risques que certaines missions d'évaluation technique ne puissent avoir lieu au cours du cycle 2022, selon l'évolution de la situation pandémique.

31. Les nouvelles dispositions relatives au dialogue avec les États parties ont continué à être fructueuses dans la mesure où elles ont clarifié certaines questions et élucidé certains points. Par ailleurs, ce processus a permis de souligner que même si les États parties bénéficient des conseils de l'ICOMOS plus tôt qu'auparavant, le calendrier d'évaluation actuel établi par les *Orientations* ne prévoit qu'une durée limitée pour que les deux parties puissent résoudre ensemble les problèmes principaux, avec un dossier pouvant nécessiter une reformulation, même si les États parties en expriment la volonté.
32. L'ICOMOS a produit un deuxième document sur les sites associés aux mémoires de conflits récents, en réponse à la décision **42 COM 5B** du Comité du patrimoine mondial, qui a été préparé sur la base d'un vaste exercice de consultation. Ce document tente d'apporter une solution aux problèmes identifiés dans son premier document et d'examiner comment la Convention du patrimoine mondial pourrait accueillir les sites associés aux mémoires de conflits récents, ou s'il existe des points de doctrine qui pourraient empêcher un tel accueil. Il est publié sur le site Web de l'ICOMOS.
33. L'ICOMOS se félicite de la réforme en cours du processus de proposition d'inscription et a activement participé à la réflexion menée par le Centre du patrimoine mondial sur ce sujet.

A.4. Processus en amont des propositions d'inscription et Listes

34. ICOMOS a activement contribué à élargir sa collaboration avec les États parties sur le travail en amont, et, plus généralement, sur le travail de conseil. Ces activités sont décrites dans le document WHC/21/44.COM/9A.
35. L'ICOMOS a pris part à une réunion de coordination avec le Centre du patrimoine mondial et l'UICN concernant la mise en œuvre du processus en amont soumis par les États parties (juin et septembre 2019, juin 2020, novembre 2020 et janvier 2021). Ces réunions ont été utiles pour convenir de principes fondamentaux quant à la façon de traiter les demandes de manière plus cohérente et efficace et d'en assurer le suivi.
36. Le Centre du patrimoine mondial a demandé à l'ICOMOS de rédiger des conseils sur le soutien en amont que peuvent apporter les Organisations consultatives pour l'élaboration ou la révision des Listes indicatives. Ce document a été achevé en juillet 2020 (version anglaise) et octobre 2020 (version française), et a été mis à la disposition des États parties par le Centre du patrimoine mondial.

A.5. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

37. L'ICOMOS a contribué à la préparation des rapports à présenter à la 44^e session élargie du Comité du patrimoine mondial concernant le suivi de l'état de conservation des biens culturels et mixtes relatifs aux cycles 2020 et 2021.

38. Pour cette 44^e session élargie, l'ICOMOS a réalisé 10 missions de suivi réactif et préparé les rapports correspondants. À la demande des États parties, l'ICOMOS a également effectué 6 missions de conseil. En raison de circonstances exceptionnelles, 5 missions de suivi réactif et 4 missions de conseil ont dû être reportées.
39. L'ICOMOS apporte son soutien, en concertation avec le Centre du patrimoine mondial, aux États parties de la République arabe syrienne, de la Libye et de l'Irak dans la préparation de l'état de conservation souhaité pour le retrait des biens de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) et des mesures correctives y associées.
40. L'Organisation consultative a pris part à de nombreuses réunions de consultation en ligne organisées par le Centre du patrimoine mondial avec les États parties sur les aspects de l'état de conservation de leurs biens.
41. Par ailleurs, le Centre du patrimoine mondial consulte régulièrement l'ICOMOS, tout au long de l'année, au sujet de problèmes ou de menaces touchant les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Des recherches supplémentaires ont été menées, notamment par l'intermédiaire des réseaux ICOMOS, des documents ont été examinés et des rapports techniques ont été transmis au Centre du patrimoine mondial.
42. Alors que le nombre de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial continue à augmenter, c'est également le cas du nombre de menaces et de problèmes auxquels des solutions doivent être trouvées. L'ICOMOS note que, si une infime proportion de biens inscrits peut faire l'objet de rapports sur l'état de conservation des biens (sachant que cette proportion diminue d'année en année), de plus en plus de problèmes doivent cependant être abordés en dehors du Comité.
43. Après examen de l'évaluation du processus de suivi réactif par la 43^e session du Comité, l'Organisation consultative a commenté le projet de matrice de mise en œuvre des recommandations.
44. En étroite collaboration avec l'ICCROM, l'UICN et le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS a travaillé à l'élaboration d'un nouveau document d'orientation sur l'évaluation de l'impact sur le patrimoine mondial dans le cadre du *Leadership du patrimoine mondial*, contribuant ainsi à l'élaboration d'une version intégrée et révisée, et tenant compte des commentaires de plus de 40 experts et comités de l'ICOMOS (voir également le document WHC/21/44.COM/7).
45. L'Organisation consultative contribue au développement d'un outil d'orientation pour les projets d'énergie renouvelable à l'intérieur et à proximité des biens inscrits au patrimoine mondial, lancé par le Centre du patrimoine mondial.
46. L'Organisation consultative soutient l'élaboration d'orientations sur la lutte et la prévention contre les incendies pour les sites du patrimoine et les musées.

A.6. Rapports périodiques

47. L'Organisation consultative a activement participé aux activités coordonnées par le Centre du patrimoine mondial pour le troisième cycle de rapports périodiques dans les régions des États arabes, d'Afrique et d'Asie et Pacifique.

A.7. Renforcement des capacités

48. L'ICOMOS a contribué à la mise en œuvre du Programme *Leadership du patrimoine mondial*, coordonné par l'ICCROM et l'UICN, assistant à diverses réunions (voir paragraphe).
49. ICOMOS a poursuivi sa collaboration avec les centres de catégorie 2 et un atelier pilote sur le renforcement des capacités des professionnels du patrimoine mondial dans la région arabe pour les sites culturels et mixtes a également été organisé en

décembre 2019 au Maroc par l'ARC-WH et l'ICOMOS, avec la collaboration de l'ICCROM et de l'UICN (voir aussi le document WHC/21/44.COM/6). Un atelier en ligne a été organisé en décembre 2020 en tant que seconde phase des ateliers précédents (Bahreïn, en 2018, et Rabat, en 2019).

A.8. Assistance internationale

50. L'ICOMOS a examiné toutes les demandes d'assistance internationale qui lui ont été soumises concernant des biens culturels et mixtes et a participé aux panels qui ont examiné ces demandes en 2020 et 2021. Au cours de la même période, l'Organisation consultative a également examiné les demandes d'assistance internationale d'urgence.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

51. L'ICOMOS a étudié et revu les déclarations rétrospectives de VUE qui lui ont été soumises, suivant le calendrier établi à cette fin par le Comité du patrimoine mondial.

A.10. Études thématiques

52. L'Organisation consultative travaille actuellement sur plusieurs études thématiques, dont les suivantes:
 - *Les patrimoines culturels de l'eau dans les régions tropicales et subtropicales de l'Asie de l'Est et du Sud-Est*. Elle constituerait le deuxième volume de l'étude thématique sur les patrimoines culturels de l'eau. L'ARC-WH a traduit en arabe le premier volume, *Les patrimoines culturels de l'eau au Moyen-Orient et au Maghreb*, qui a été présenté lors de la 43e session du Comité du patrimoine mondial à Bakou ;
 - *Tea Landscapes of Asia [Les Paysages du thé d'Asie] (en cours)*.
 - L'ARC-WH et l'ICOMOS ont élaboré conjointement une étude intitulée *Exploring Cultural Heritage of the Arab Region - Potential offered for a more balanced World Heritage List (Exploration du patrimoine culturel de la région arabe - Potentiel offert pour une liste du patrimoine mondial plus équilibrée)*, née d'un travail documentaire, de la consultation d'un groupe d'experts internationaux et d'un atelier en ligne réunissant des spécialistes de la région et originaires de celle-ci.
 - Avec le soutien du Centre du patrimoine mondial, l'Organisation consultative a lancé une étude de cadrage des Routes de la soie dans le cadre d'un travail supplémentaire visant à définir la portée et l'étendue des routes de la soie principales.

A.11. Autres rencontres techniques

53. L'ICOMOS a participé à plusieurs réunions techniques organisées par le Centre du patrimoine mondial, et notamment à la réunion d'experts pour la réflexion sur la réforme du processus de proposition d'inscription au patrimoine mondial (novembre 2019, janvier et février 2020), ainsi qu'à la réunion d'experts sur les sites associés à des conflits récents (décembre 2019 et janvier 2021), aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée des États parties à la Convention du patrimoine mondial sur le Code de conduite ou une Déclaration de principes déontologiques ou un texte équivalent (16 février 2021 et 30 mars 2021) et aux réunions du groupe de travail ad hoc sur l'évaluation préliminaire (10 février, 10 mars et 22 avril 2021).

54. L'ICOMOS a pris part aux réunions des Organisations consultatives avec le Centre du patrimoine mondial. Elle a participé à la réunion des Organisations consultatives avec le Centre du patrimoine mondial (octobre 2019, janvier 2020, novembre 2020 et février 2021).
55. ICOMOS a été représenté à la 22^e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial (UNESCO, 27 et 28 novembre 2019) et aux 13^e, 14^e et 15^e sessions extraordinaires du Comité (UNESCO, 28 novembre 2019, 2 novembre 2020, 29 mars 2021).
56. L'Organisation consultative participera aux réunions organisées en lien avec la 44^e élargie session du Comité (séances d'information et d'orientation) et le Forum des gestionnaires de sites.
57. L'ICOMOS a participé au 8^e et 10^e Forum international des ONG sur le patrimoine mondial en péril (Paris, 20 janvier 2020 et mars 2021).

A.12. Changement climatique et développement durable

58. En 2020, l'Assemblée générale triennale de l'ICOMOS a déclaré une urgence climatique et écologique, appelant à une action urgente afin de protéger le patrimoine mondial contre le changement climatique, grâce à une gestion adaptative ainsi qu'à la mise en œuvre, par l'ensemble des acteurs concernés, d'une approche de précaution visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. En conséquence, l'ICOMOS a continué à privilégier le changement climatique dans le travail du patrimoine mondial, en mettant l'accent sur la prise en compte des impacts climatiques, la préparation aux pertes et dommages inévitables, et en défendant le rôle que peut jouer le patrimoine mondial dans l'atténuation des gaz à effet de serre et la réalisation des ambitions de l'Accord de Paris.
59. Dans le cadre de la décision **40 COM 7** du Comité du patrimoine mondial, une réunion internationale sur la culture, le patrimoine et le changement climatique, coparrainée par l'UNESCO, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'ICOMOS, avec le soutien de donateurs tels que l'Office fédéral suisse de la culture, l'Administration nationale chinoise du patrimoine culturel et la Fondation fédérale allemande pour l'environnement, se tiendra fin décembre 2021 et examinera l'état des connaissances et pratiques en ce qui concerne les liens entre culture, patrimoine et changement climatique afin d'orienter les actions et plans de recherche futurs.
60. L'ICOMOS a également privilégié l'innovation dans la pratique de la conservation du patrimoine afin de faire face à l'urgence climatique. En 2020, l'ICOMOS s'est associé à Google Arts and Culture et à CyArk afin de lancer « Heritage on the Edge », une plateforme en ligne qui utilise des vidéos, des modèles 3D et des récits afin de montrer comment réaliser le pouvoir du patrimoine en racontant l'histoire du changement climatique, au travers de biens du patrimoine mondial au Chili, en Tanzanie, au Royaume-Uni, au Bangladesh et au Pérou. L'ICOMOS est un chef de file de « CVI Africa », un projet, financé par le Royaume-Uni, qui pilote l'indice de vulnérabilité climatique pour les biens du patrimoine mondial en Afrique. Au cours d'un processus initié et dirigé par le Centre du patrimoine mondial, des experts de l'ICOMOS, issus de plus de 20 pays, ont activement contribué à l'élaboration du projet de document d'orientation actualisé sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial, contenu dans le document WHC/21/44.COM/7C. L'ICOMOS a également contribué au « Rapport sur les changements climatiques, la culture et les droits culturels » publié par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels.
61. Alors que débute la [Décennie d'action de l'ONU](#), l'ICOMOS continue à rendre le patrimoine culturel visible dans l'arène internationale de la durabilité, principalement

par le biais de son groupe de travail sur les Objectifs de développement durable (ODD). Celui-ci a assuré, par exemple, la co-organisation d'événements parallèles au Forum politique de haut niveau de l'ONU ; la distribution de kits publicitaires sur « le patrimoine et les ODD » aux délégués de la 43^e session du Comité du patrimoine mondial à Bakou ; la [signature d'un protocole d'accord avec ONU-Habitat](#) et l'organisation de sessions lors du 10^e Forum urbain mondial à Abu Dhabi ; la co-rédaction du rapport « [La culture dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030](#) » avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et d'autres partenaires de la campagne #Culture2030Goal ; la création d'une [série de webinaires](#) consacrés au patrimoine et au développement durable ; et l'élaboration du rapport de l'ICOMOS, intitulé « [Patrimoine et Objectifs de développement durable : Orientations pour les acteurs du patrimoine et du développement](#) », rendu public en mars 2021. L'ICOMOS soutient le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) dans son programme de développement durable en 2021, lequel comprendra une série d'ateliers régionaux qui se poursuivront jusqu'en 2022.

A.13. Connecting Practice

62. Dans le cadre du projet conjoint de l'ICOMOS et de l'UICN « *Connecting practice: Defining new methods and strategies to support Nature and Culture through engagement in the World Heritage Convention* », un questionnaire destiné aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial a été lancé lors du Forum des gestionnaires de sites de la 43^e session du Comité du patrimoine mondial sur la compréhension et l'intégration des concepts culturels et naturels dans la gestion des biens du patrimoine mondial et sur le renforcement de leur résilience. Les conclusions de la troisième phase de ce projet ont été résumées dans un rapport final qui sera rendu disponible sur le site internet de l'ICOMOS.

A.14. Rétablissement et reconstruction post-traumatiques

63. Les Orientations provisoires de l'ICOMOS sur le rétablissement et la reconstruction post-traumatiques des biens culturels du patrimoine mondial, rédigées en 2016, sont désormais traduites en quatre langues (<https://www.icomos.org/fr/themes-dactualite/economie-denergie-et-developpement-soutenable/91456-icomos-releases-sustainable-development-goals-policy-guidance-for-heritage-and-development-actors-2>). L'un des objectifs de ces *Orientations* était d'encourager de nouvelles discussions ainsi que la collecte d'études de cas. Celles-ci vont maintenant être finalisées, en s'appuyant sur les principaux enseignements tirés et les questions transversales qui ont émergé des études de cas, et en fournissant des éléments permettant de mieux comprendre le rétablissement et la reconstruction post-traumatiques sur le plan du patrimoine culturel.
64. Le projet conjoint ICOMOS/ICCROM, intitulé « Analyse d'études de cas sur le rétablissement et la reconstruction », s'est achevé en mars 2021. Cette collaboration fructueuse avec l'ICCROM avait débuté en 2019, suite à la décision **42 COM 7** de diriger l'attention des Organisations consultatives vers l'examen d'études de cas, donnant un vigoureux élan. Ce projet a consisté à commander une série d'études de cas, sélectionnées en vue de représenter un ensemble complet de facteurs – géographiques, culturels et de causalité. Les facteurs de causalité comprennent à la fois les événements naturels et les conflits humains. Le projet a été confié à un groupe de travail conjoint composé, notamment, de membres des deux organisations et administré à la fois par le secrétariat de l'ICOMOS et le bureau régional de l'ICCROM-Sharjah. Publiée en deux volumes (<https://openarchive.icomos.org/id/eprint/2447/>), cette publication comprend 11 études de cas traitant des questions de rétablissement et de reconstruction post-traumatiques – de la préservation de l'architecture vernaculaire dans les zones rurales du Chili à la suite d'un tremblement de terre, à la

reconstruction d'un complexe royal traditionnel au Rwanda après des systèmes de conflit continu. Ces études de cas suivent le cadre de la Matrice pour la compilation d'études de cas de l'ICOMOS. Cet outil précieux fournit une structure solide pour une analyse approfondie, ainsi qu'une base bien fondée pour la comparaison de diverses expériences. Le rapport final met également en exergue les questions transversales du rétablissement et de la reconstruction post-traumatiques, notamment l'engagement des populations locales, la nécessité de réponses continues et permanentes, la pérennité des mesures et relations et les impacts durables, ainsi que la prise de responsabilité concernant les résultats.

65. L'ICOMOS, aux côtés de l'UNESCO et de l'ICCROM, a coopéré à l'organisation d'un atelier d'experts sur le patrimoine mondial et les questions urbaines, co-organisé par l'Agence pour les affaires culturelles du Japon et l'Université de Kyushu au Japon. L'atelier visait à identifier une voie à suivre dans le développement d'éventuels outils dédiés à la gestion des sites du patrimoine mondial spécifiquement dans des contextes urbains, notamment les centres villes historiques, en accordant l'attention nécessaire au lien entre la conservation du patrimoine et les cadres plus larges du développement urbain. L'atelier a eu lieu à Fukuoka, au Japon (14 au 17 janvier 2020). Une enquête a été menée au préalable. La ville de Kyoto a été présentée comme une étude de cas. Une visite du site de Tomo Town à Hiroshima a été organisée. Les principales discussions ont porté sur la mise en pratique de la recommandation de l'UNESCO de 2011 sur les paysages urbains historiques (recommandation PUH) dans le contexte du patrimoine mondial. Les participants ont adopté la recommandation de Fukuoka qui comprend une matrice comme outil de mise en œuvre. Les discussions sur cette question cruciale devraient être poursuivies par les parties prenantes concernées.

III. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'UICN

A.1. Introduction

66. Compte tenu des pressions budgétaires constantes, il a une nouvelle fois été demandé à l'UICN de présenter au Comité un rapport très court et synthétique. Des informations plus détaillées sur les travaux de l'UICN concernant la Convention du patrimoine mondial sont disponibles à l'adresse www.iucn.org/fr/theme/patrimoine-mondial et complètent le rapport ci-dessous. L'UICN fournira volontiers tout autre renseignement qui lui sera demandé sur les différents aspects de son travail.
67. L'UICN, comme toutes les organisations, a été fortement touchée par la pandémie COVID-19 qui est encore d'actualité et dont les répercussions sur l'économie mondiale et la cohésion de la société sont profondes. Les projets de terrain, le renforcement des capacités et le travail basé sur les connaissances de l'UICN à l'échelle du réseau ont été impactés à des degrés différents, tout comme son engagement dans les grands événements et processus mondiaux en raison du report et/ou de l'annulation de nombreuses rencontres internationales. Les impacts se sont fait sentir dans tous les préparatifs et événements liés à l'année 2020, alors même que celle-ci a été annoncée comme critique pour le renouvellement des objectifs mondiaux de préservation de la biodiversité et de lutte contre la crise d'extinction, ainsi que pour l'avancement de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Beaucoup de ces événements ont été reportés à 2021 ou au-delà. L'UICN a œuvré avec l'ensemble de ses membres afin de répondre à l'urgence du COVID-19 et privilégie la nécessité de canaliser une part importante des investissements de relance vers la nature et les Solutions fondées sur la nature. Grâce à son initiative de rétablissement par la nature, l'UICN vise à mobiliser ses membres et partenaires autour de cette ambition commune en réponse à cette crise sans précédent. Elle a notamment travaillé avec l'UNESCO et les autres Organisations consultatives sur l'impact sur les biens du patrimoine mondial. L'UICN

s'est aussi activement adaptée au nouvel environnement opérationnel, de nombreuses activités ayant été transférées sur des plateformes virtuelles. Le Congrès mondial de la nature de l'UICN, initialement prévu pour juin 2020, a été reporté à deux reprises et doit maintenant se dérouler du 3 au 11 septembre 2021 à Marseille (France).

68. À titre d'information, l'UICN souhaite indiquer au Comité que ses résolutions sont consultables à l'adresse <https://portals.iucn.org/library/resrec/search/> et sa position adoptée par le dernier Congrès mondial des parcs de l'UICN reste également d'actualité et peut être consultée à l'adresse suivante <http://www.worldparkscongress.org/downloads/approaches/ThemeW.pdf>. Le nouveau programme de l'UICN pour la période 2021-2024 a été adopté par les membres de l'UICN en février 2021. Le Programme Nature 2030 de l'UICN fixe son ambition à l'horizon d'une décennie (2021-2030) et constitue un appel à la mobilisation pour l'ensemble de l'Union (<https://portals.iucn.org/library/node/49292>). Grâce à son nouveau programme, l'UICN veillera à ce que le patrimoine mondial soit positionné comme un outil clé pour aborder le Cadre mondial de la biodiversité après 2020 qui, à son tour, fera partie intégrante de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Le potentiel des biens du patrimoine mondial à être des exemples de bonnes pratiques de conservation et des agents de changement sera mis en exergue.
69. En novembre 2019, l'UICN a lancé, en partenariat avec l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN) et l'Académie internationale Vilm pour la conservation de la nature, un atelier d'experts multipartenaire afin de définir la contribution particulière que le patrimoine mondial apporte au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020. De cet atelier est née une déclaration sur le patrimoine mondial et l'après 2020, soutenue par le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et d'autres partenaires (https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/2019/post2020_statement_iucn_unesco_iccrom_icomos_icimod.pdf). L'UICN continue de plaider en faveur de la contribution unique que le patrimoine mondial peut apporter afin de résoudre les crises mondiales liées à la biodiversité et aux changements climatiques. Pour plus de détails, voir le document WHC/21/44.COM/7.
70. Le travail du Programme du patrimoine mondial de l'UICN vise aussi à compléter son rôle consultatif auprès du Comité du patrimoine mondial à l'aide de programmes proactifs de soutien aux États parties et au grand nombre de membres et de partenaires de l'UICN, afin de maximiser l'engagement dans la Convention. Les tâches prioritaires se résument brièvement par : (a) le développement continu de l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN avec un lancement des évaluations actualisées des perspectives de conservation en décembre 2020 (présenté en détails ci-après) ; (b) le lancement d'initiatives proactives à l'échelle des analyses régionales des lacunes afin de favoriser le travail sur les éventuelles priorités des propositions d'inscription au patrimoine mondial pour éclairer les Listes indicatives nationales ; (c) le lancement d'initiatives au sein de l'UICN et la tenue d'un rôle actif dans la réforme des processus actuellement à l'étude pour améliorer la qualité des propositions d'inscription et des processus d'évaluation ; (d) le renforcement des capacités et de la diversité régionales de l'UICN au niveau de son secrétariat et de ses réseaux d'experts ; (e) la poursuite du travail de promotion et de renforcement des approches fondées sur les droits en ce qui concerne les sites du patrimoine mondial et les avantages qu'ils procurent aux communautés locales et aux peuples autochtones ; (f) poursuivre le travail avec les partenaires sur le rôle du patrimoine mondial dans la protection des espaces sauvages et des grands paysages terrestres et marins et (g) la garantie de la pertinence du patrimoine mondial vis-à-vis des initiatives plus générales de conservation et des Objectifs de développement durable, pour mieux définir le cadre de la contribution du patrimoine mondial à l'agenda international de l'après 2020. En lien avec toutes ces actions, le rôle de la Convention du patrimoine mondial en tant que chef de file des

pratiques visant à relier la conservation du patrimoine culturel et naturel est un sujet de plus en plus important pour l'UICN. Les priorités comprennent le programme *Leadership du patrimoine mondial*, qui met l'accent sur des approches où l'intégration occupe une place centrale (voir la section I du présent document et le document WHC/21/44.COM/6). Le partenariat UICN/ICOMOS sur le projet Connecting Practice lance actuellement la phase 3, avec le soutien du Fonds Christensen, sous la coordination de l'ICOMOS. Enfin, l'UICN, avec le soutien de l'Office fédéral suisse de l'environnement, fait progresser ses travaux sur l'intégration de la culture et de la nature dans les outils de gestion efficaces du patrimoine mondial, notamment par la mise à jour de la trousse à outils « Renforcement des compétences en matière de gestion du patrimoine mondial » et par l'établissement de liens avec la Green List Standard de l'UICN. L'UICN a investi dans une fonction à haute responsabilité pour développer une nouvelle initiative Nature Culture en 2019-2020, par le soutien de ces liens et l'intégration à tous les niveaux des dimensions culturelles dans les tâches programmatiques de l'UICN. Des liens sont également établis avec l'UNESCO et la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'avec d'autres partenaires, afin de promouvoir ces liens dans le cadre d'un nouveau programme de travail conjoint sur la nature et la culture, qui s'inscrit dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Ce travail se poursuit en 2021 avec un objectif élargi en ce qui concerne le Programme du patrimoine mondial de l'UICN.

71. L'UICN se félicite des partenariats solides et croissants avec l'UNESCO, l'ICCROM, l'ICOMOS et de nombreux partenaires et États parties qui l'accompagnent dans son travail. L'UICN salue également les nombreux efforts bénévoles de ses membres et de ses commissions d'experts, sans le soutien desquels elle ne pourrait pas remplir sa mission.

A.2. 43^e session du Comité du patrimoine mondial

72. L'UICN a assisté à la 43^e session du Comité du patrimoine mondial avec une délégation diversifiée et efficace, et a pleinement contribué à toutes les questions traitées par le Comité, y compris les groupes de travail sur le budget et les *Orientations*.

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

73. L'UICN a réalisé l'évaluation de toutes les propositions d'inscription de biens naturels et mixtes avant de présenter ses recommandations à la 43^e session du Comité du patrimoine mondial, conformément aux exigences des *Orientations*. Ce travail a également été achevé dans les délais et selon les processus ajustés pour la 44^e session élargie, malgré les incertitudes imposées par la pandémie de COVID-19 et les restrictions sur les voyages internationaux. L'UICN a fait preuve d'un maximum de souplesse dans ses méthodes de travail afin de tenir compte des missions sur le terrain. Néanmoins, certaines missions d'évaluation n'ont pu être menées à bien pour des raisons de sécurité et/ou de santé. Davantage de considération à ces sujets figurent le document WHC/21/44.COM/INF.8B2, dans le document WHC/21/44.COM/8 ainsi que dans le document WHC/21/44.COM/9A.
74. L'UICN fait part de sa préoccupation constante et croissante concernant la tendance du Comité à s'éloigner de l'avis technique des Organisations consultatives. Lors de la 43^e session, quelque 83,7 % des recommandations des Organisations consultatives ont été modifiées par le Comité, principalement pour pousser les décisions à être plus favorables aux propositions d'inscription et moins rigoureuses quant aux engagements de conservation. En outre, le Comité, comme cela s'est produit à deux reprises lors de la 42^e session, a modifié à nouveau une recommandation concernant le passage de la non-inscription à l'inscription. L'UICN continue de penser que cela crée une tendance

inquiétante qui, en l'absence de contrôle, menace de saper la crédibilité de la Convention.

A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

75. L'IUCN a dirigé la rédaction de la majorité des rapports sur l'état de conservation des biens naturels prévus pour présentation à la 44^e session élargie du Comité du patrimoine mondial.
76. Au cours de la période de rapport, l'IUCN a poursuivi son engagement à améliorer les perspectives de conservation des sites naturels du patrimoine mondial au moyen d'un investissement continu dans le projet « A Brighter Outlook for World Heritage », soutenu par un nouveau financement de la Fondation MAVA en 2019-2020. Ce projet soutient une troisième mise à jour de l'Horizon du patrimoine mondial de l'IUCN, lancées en décembre 2020 (<https://worldheritageoutlook.iucn.org/>). Celle-ci a révélé une tendance à la détérioration dans trois ensembles de données d'évaluation sur les perspectives globales de conservation des biens naturels et mixtes, sur l'escalade des niveaux de menaces ainsi que sur la qualité de la protection et de la gestion. Le changement climatique est devenu la menace qui affecte la plupart des biens naturels du patrimoine mondial et les évaluations indiquent que moins de la moitié de l'ensemble des sites bénéficient d'une protection et d'une gestion efficaces. L'IUCN utilise de plus en plus le processus Outlook pour sensibiliser aux menaces et aux besoins des sites critiques et pour dynamiser les efforts de conservation sur le terrain grâce à un nombre croissant de partenaires Outlook qui s'engagent à utiliser cet outil pour faire avancer leur travail. L'IUCN rappelle à nouveau que, bien qu'elle ait mobilisé ce soutien supplémentaire, ce financement n'est pas disponible pour soutenir le travail statutaire de conseil au Comité du patrimoine mondial, qui devrait être appuyé par le Fonds du patrimoine mondial. L'IUCN continue de contribuer aux discussions stratégiques sur les moyens de rationaliser les processus et d'améliorer les budgets actuellement insuffisants pour soutenir les processus statutaires essentiels de la Convention et réaliser son potentiel. L'IUCN estime encore que la charge de travail actuelle par rapport aux ressources disponibles à cet égard est insoutenable. Les initiatives visant à améliorer le soutien en amont sont fortement appuyées et louables. Cependant, les ressources mises à disposition par le Fonds du patrimoine mondial restent en décalage avec cette ambition.

A.5. Rapports périodiques

77. L'IUCN a contribué pleinement, en employant essentiellement ses propres ressources, à la poursuite du programme de soumission des rapports périodiques, notamment à l'engagement sur le troisième cycle en se concentrant sur les pays arabes et l'Afrique. L'IUCN maintient son partenariat avec le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) en faveur du patrimoine naturel dans les pays arabes et avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), en se concentrant particulièrement sur le patrimoine mondial d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. L'IUCN conserve des agents de liaison pour le patrimoine mondial dans tous ses bureaux régionaux, bien que la plupart aient besoin d'importantes ressources supplémentaires pour pouvoir répondre aux demandes de financement pour la Convention.

A.6. Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial

78. Les fonds destinés au renforcement des capacités par l'IUCN ont été coupés en 2012 en raison des contraintes budgétaires de l'UNESCO et demeurent à zéro pour l'exercice biennal en cours. La mobilisation de l'IUCN à cet égard dépend donc exclusivement de financements extrabudgétaires. Tout au long des années 2019 et 2020, l'IUCN a continué à mettre en œuvre l'important programme intitulé *Leadership*

du patrimoine mondial (voir le paragraphe 6 et également le document WHC/21/44.COM/6).

A.7. Manuels de référence

79. IUCN a maintenu sa contribution au futur programme pour la révision des manuels de référence et leur traduction. Le programme *Leadership du patrimoine mondial* poursuit le travail de mise à jour complète et de fusion des deux manuels actuels sur la gestion du patrimoine mondial culturel et naturel, et de mise à jour du manuel sur la gestion des risques de catastrophes. Le travail de préparation d'un nouveau guide sur les évaluations d'impact en est également à un stade avancé (voir les paragraphes 14, 15 et 16 ainsi que le document WHC/21/44.COM/6).

A.8. Assistance internationale

80. Dans le cadre des procédures révisées, l'IUCN a étudié toutes les demandes d'assistance internationale et a formulé des recommandations lorsque cela relevait de sa compétence, et a aussi participé au panel de l'assistance internationale.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (DRVUE)

81. L'IUCN a étudié et revu les déclarations rétrospectives de VUE qui lui ont été soumises, suivant le calendrier établi à cette fin par le Comité du patrimoine mondial.

A.10. Études thématiques et autres initiatives

82. Au cours de la période 2019-2020, l'IUCN a poursuivi ses avancées sur plusieurs études thématiques et techniques, grâce à un financement extrabudgétaire. À la suite de la publication de l'étude thématique sur les zones de nature sauvage et les grands paysages, l'IUCN poursuit son travail de développement du potentiel de la Convention du patrimoine mondial afin de renforcer les efforts de conservation, notamment ceux déployés par les peuples autochtones concernant la conservation des paysages terrestres et marins. Un important atelier a été organisé en janvier 2020 en partenariat avec le Centre international pour le développement intégré des montagnes (ICIMOD), Wild Heritage / Earth Island Institute et National Geographic pour faire avancer ces idées dans l'Hindu Kush Himalaya. L'IUCN a également finalisé son étude thématique sur l'Asie centrale en janvier 2020 ainsi qu'un rapport intitulé « Patrimoine mondial naturel en Afrique : Avancées et perspectives » en avril 2020. La mise à jour du Geoheritage Thematic Framework (Cadre thématique du géopatrimoine) de l'IUCN, précédemment demandée par le Comité du patrimoine mondial, est bien avancée grâce au soutien financier de la République de Corée et devrait être lancée lors de la 44^e session élargie du Comité. En outre, parmi les nombreuses publications de l'IUCN qui présentent un intérêt plus large pour le patrimoine mondial, trois nouveaux guides de bonnes pratiques pour l'importance culturelle et spirituelle de la nature, la conservation du géopatrimoine dans les aires protégées et conservées, et la conservation de la connectivité, ont été achevés par la Commission mondiale des aires protégées de l'IUCN : <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/resources/iucn-wcpa-best-practice-guidelines-protected-area-managers-series>.
83. Le réseau des partenaires de l'Horizon du patrimoine mondial de l'IUCN, lancé à la 40^e session du Comité, rassemble des organisations de la société civile afin d'améliorer les perspectives de conservation des sites confrontés à d'importantes menaces grâce à des initiatives sur le terrain, avec désormais sept organisations de conservation principales confirmées comme partenaires (<https://worldheritageoutlook.iucn.org/fr/partenaires?q=partners>). Les efforts visant à

recruter activement des partenaires supplémentaires de l'Horizon du patrimoine mondial et à augmenter le nombre de projets axés sur les sites se poursuivent.

84. Un Réseau du patrimoine mondial, offrant une expertise renforcée, a été créé au sein de la Commission mondiale des aires protégées (WCPA) de l'UICN et prend de l'ampleur au point de devenir l'un des plus vastes réseaux de cette Commission.

A.11. Autres rencontres techniques

85. Constatant les perturbations causées par la pandémie de COVID-19, l'UICN a participé et/ou organisé, conjointement avec les autres Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial, la série de séances d'orientation et de sensibilisation ainsi que des réunions de coordination internes et a participé, à la demande, aux réunions du groupe de travail ad hoc. L'UICN a également été heureuse de contribuer activement au groupe de rédaction d'experts sur la réforme du processus de proposition d'inscription en vue de lancer le mécanisme de cette initiative dans les *Orientations*, dont les conclusions seront évoquées lors de la 44^e session élargie du Comité.

IV. DRAFT DECISION

Draft Decision: 44 COM 5B

The World Heritage Committee,

1. Having examined Document WHC/21/44.COM/5B,
2. Conscient des efforts déployés par les Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) afin de répondre à la situation exceptionnelle créée par la pandémie de COVID-19 ;
3. Prend note avec satisfaction des rapports des Organisations consultatives sur leurs activités ;
4. Prend également note des progrès réalisés ainsi que des défis et des lacunes identifiés par les Organisations consultatives dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.